

**ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
DE CHATEAU VILLE VIEILLE**

**Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical
Du 12 décembre 2022 à la Mairie de Château-Ville-Vieille**

L'An deux mille vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Syndical de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de la Commune de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, dûment convoqué le deux décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Michel MOUTTE, Président,

PRESENTS : MOUTTE MICHEL (POUVOIR DE MONNET CHRISTOPHE), MASCHIO JEAN-PIERRE, PONCET JEAN-LOUIS, JOUBERT LAURENT, RANDU FRANCK.

ABSENTS EXCUSES : MONNET CHRISTOPHE (POUVOIR A MICHEL MOUTTE), HAUBER ISABELLE.

ABSENTS : MARTY PHILIPPE, ALLAIS ANDRE, HUMBERT ROGER.

SECRETARE DE SEANCE : MASCHIO JEAN-PIERRE

MEMBRES EN EXERCICES : 8

Présents : 5

Pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 6

ORDRE DU JOUR :

- Autorisation à donner au Président pour signature d'un bail rural à Monsieur Grégory SERGENT, viticulteur.
- Point sur l'échange entre Monsieur Pierre HUBERT et le Groupement de CHALVET.
- Projets pour 2023.
- Questions diverses.

~~~~~

**AUTORISATION au Président de signer un bail à ferme avec Monsieur Grégory SERGENT, viticulteur, domicilié à 16 Rue de Toutouil, 30126 TAVEL :**

Monsieur le Président propose d'établir un bail à ferme avec Monsieur Grégory SERGENT, viticulteur, pour les parcelles I736, I737, I738 et I739, situées au Lieu-dit Pierre Fiche, d'une superficie totale de 11,105 m<sup>2</sup>, pour une durée de 9 ans, aux conditions suivantes :

- De la première année à la cinquième année : gratuit,
- De la sixième à la neuvième année : le prix est égal à 5 hectolitres de vin par hectare planté.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

• **DECIDE** d'établir le bail entre l'AFP de Château-Ville-Vieille, LE BAILLEUR et Monsieur Grégory SERGENT, le PRENEUR, viticulteur, domicilié à 16 Rue de Toutouil, 30126 TAVEL, pour les parcelles I736, I737, I738 et I739, situées au Lieu-dit Pierre Fiche, d'une superficie totale de 11,105 m<sup>2</sup>, à date du 1<sup>er</sup> février 2023, pour une durée de 9 ans, aux conditions suivantes :

- De la première année à la cinquième année : gratuit,
- De la sixième à la neuvième année : le prix est égal à 5 hectolitres de vin par hectare planté.

• **AUTORISE** le Président à signer le bail correspondant

### **ECHANGE de parcelles entre Le Groupement de Chalvet-l'Agrenier et Mr Pierre HUBERT :**

Le Président rappelle aux membres du Conseil, les divers échanges qui ont eu lieu avec Pierre Hubert d'une part puis MM Barban et Robin d'autre part.

Pierre Hubert a proposé d'échanger le pâturage des prés de fauche du Villard d'une superficie de 6 ha 15 contre 14 ha 8 sur le secteur du Pinet, en dessous de la route Meyriès- Chalvet. Ceci pour éviter les problèmes vécus ces dernières années de cohabitation, largement aggravés par les attaques de loups en début d'estive.

La cartographie de ces échanges est jointe au Compte Rendu.

Il a été convenu avec les 2 parties, que cet échange serait effectif pour la saison 2023, chacune faisant son affaire des déclarations correspondantes au service PAC.

Si, fin 2023 cet échange s'avère positif, l'AFP proposera la révision des conventions pour que chacune des parties y retrouve son compte.

**Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité cette disposition pour 2023.**

Concrètement le Groupement de Chalvet devra installer une cabane en début d'estive sur le quartier du Villard pour remplacer la caravane du Pinet (type cabane héliportable du Parc). Une prise d'eau devra être faite dans le torrent de la Misère pour alimenter le Villard. Si une demande de subvention peut être faite en 2023, elle sera présentée par l'AFP

### **SUBVENTIONS 2022 :**

Le Président informe le Conseil Syndical de la notification de décision favorable qui vient d'être signifiée par la DDT pour l'octroi de la subvention FAEDER à hauteur de 75 % pour les modules Douche-Toilettes à Chalvet et Péas Haut, soit 23 256,75 € de subvention.

C'est une bonne nouvelle. Les travaux seront lancés dès que possible pour rendre ces modules utilisables pour l'estive 2023.

### **PROJETS 2023 :**

Les lignes d'orientation 2023 pour projets subventionnables ne sont pas encore connues à travers la Région ou le Département. De ce fait il est difficile de faire des projections. Toutefois :

- Le captage de Chalvet s'est tari en début d'été 2022. JP Maschio a identifié une nouvelle source potentielle, à l'Est de la cabane vers Aiguilles et l'AFP a fait procéder à l'analyse de

l'eau qui est conforme. Il faudra donc faire un nouveau captage avec conduite jusqu'à la cabane.

- Le Conseil Syndical donne son accord pour achat d'une tronçonneuse et une débroussailleuse à utiliser par les « bénévoles » de l'AFP lors de leurs visites et interventions sur les alpages.
- Une ligne de budget est à prévoir pour la participation de l'AFP pour travaux supplémentaires sur le Canal de Péas , comme discuté lors de la précédente Réunion du Conseil Syndical.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- EXTENSION DU PERIMETRE DE L'AFP 2022

Nous restons dans l'attente de l'accord préfectoral pour cette extension, sachant que la DDT a soulevé le problème de deux parcelles communales O 647 et O 648 (4 200 m<sup>2</sup>) qui ne sont pas pâturables et devraient être incluses dans le périmètre forestier, mais ceci ne change rien à la réalisation de l'extension.

- ACCES A PIERREFICHE

Le Président a demandé, pour une première approche, des devis pour la réhabilitation du sentier depuis Pied La Casse et la réalisation d'une passerelle sur le torrent de la Pissarote, pour faciliter l'accès aux parcelles viticoles, mais compte-tenu des montants élevés de ces travaux, le Conseil Syndical s'interroge sur la possibilité de rejoindre Pierre Fiche par le haut depuis le Villard. A priori cette option serait bien moins chère. Une visite sur place au printemps permettra de définir le meilleur tracé.

**Séance levée à 21 h 30**

Le Président  
Michel MOUTTE  
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE  
MAIRIE  
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE